#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

# REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

DECISION Nº2018. 3 7 8 5 MENETFP/CAB DU portant mutation des Instructeurs de Formation Professionnelle de Base (IFPB)de la Formation Professionnelle, issue des travaux de la Commission Nationale de mutation session 2018.

### LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu: la Constitution;

Vu: la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;

**Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de laFonction Publique ;

**Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;

**Vu :** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du gouvernement tel que modifié par ledécret numéro 2017-596 du 27 septembre 2017 ;

**Vu :** le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, del'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu: le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu: le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement enqualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Vu: le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de laDirection des Ressources Humaines ;

Vu : les résultats des travaux de la Commission Nationale de Mutation des Personnels de la FormationProfessionnelle, session 2018 ;

## DECIDE:

Article 1: Les Instructeurs de Formation Professionnelle de Base(IFPB) Catégorie B, Grade B3 dont les noms suivent sont mutés dans les établissements de la Formation Professionnelle conformément au tableau ci-dessous :

3785

N°	NOM & PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	SPECIALITE	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	STRUCTURES D'ACCUEIL
1.	KOFFI KOUADIO YVES MULLER	377 114 V	IFPB	ELECTRICITE BATIMENT	CFP KOLIA	CFP KORHOGO
2.	KONE ADAMA	377 113 U	IFPB	ELECTRICITE BATIMENT	UMF NASSIAN	UMF ABOISSO
3.	SORO WONNAN	403 702 F	IFPB	ELECTRICITE D'EQUIPEMENT	CFP ODIENNE	UMF SIKENSI
4.	ZOUINGNAN JEAN NOEL	377 098 H	IFPB	INSTALLATION SANITAIRE	UMF KOUASSI- DATEKRO	CFP BONGOUANOU
5.	KOFFI YAO EDOUARD	377 046 C	IFPB	MENUISERIE CHARPENTE	CFP ODIENNE	UMF GOHITAFLA
6.	GODI GODI NORBERT	365 423 X	IFPB	MENUISERIE CHARPENTE	UMF TIAPOUM	AAP ADZOPE
7.	KOUAME N'GUESSAN ERIC	383 814 J	IFPB	MENUISERIE EBENISTERIE	CFP FERKE	AAP ADZOPE
8.	BOA AGOH	403 722 S	IFPB	VIE FAMILIALE ET SOCIALE	CFP GBON	CET AGBOVILLE

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le, 0 6 SEPT 2018

## **AMPLIATIONS**

MENETFP/CAB	01
IGNENETFP	01
DRH	01
MENETFP /DC	33
MENETFP/ETS	76
DREN/DDEN	74
CHRONO	02
Intéressés	08



Kandia CAMARA